

## CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Séance du Jeudi 1<sup>er</sup> Juin 2023 - Salon des Familles / Bâtiment Courtille

### Etaient présents à la réunion :

- Les Représentants de l'EHPAD :

- Madame BELFILS Aude Directrice
- Madame MEUNIER Stéphanie Représentante du Personnel
- Madame MORY Valérie Représentante du Personnel
- Monsieur GARNIER Pierre Médecin Coordinateur

- Les Représentants des Familles - Courtille :

- Madame CHEVEREAU Annick
- Madame JEAUNEAU Marie-Françoise
- Madame PIGNON Annie
- Monsieur GIROLET Pascal
- Monsieur LIMOUSIN Alain Président

- Les Représentants des Familles - Auverdière :

- Madame COURATIN Mireille
- Madame LOUAULT Chantal

- Les Résidents - Courtille :

- Madame STOOP Madeleine
- Monsieur PERSENT Christian

- Les Résidents - Auverdière :

- Madame BOZON Yvonne
- Madame LEGRAND Jacqueline

### Assistaient à la réunion :

- Madame MARTIN Clémence Directrice Adjointe
- Madame STREIFF Caroline Directrice Adjointe
- Madame GUESDON Inès Elève-Directrice
- Madame DEMASSIEUX Véronique Cadre de Santé - Courtille
- Madame FRADET Florence Cadre de Santé - Auverdière
- Madame PARRA-QUIQUET Sandrine Référent Hôtelier, Lingerie et Ménage
  
- Madame RAVIOLO Claudine AS Nuit

### Excusé(e)s :

- Madame MALVEAU Cindy Représentante de la ville de Bléré
- Madame BEAUCHAMP Dominique Représentante du Conseil d'Administration et Présidente de l'Association France Alzheimer

## Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 15 décembre 2022
- Questions diverses
- Nouveau règlement intérieur du CVS
- Rapport des activités sociales et culturelles 2022
- Point financier 2022
- Organisation soignante (médecin coordonnateur, astreinte infirmière de nuit)
- Tarifs 2022 (marquage du linge, Wifi, téléphonie et tarif hébergement)
- Réunion des familles du 3 février 2023

Début de la séance à : 14h30

---

## INTRODUCTION

Afin d'avoir plus de temps pour aborder l'ensemble des points à l'ordre du jour et également les questions posées lors des permanences des membres du CVS, cette séance est organisée dans le salon des familles du bâtiment Courtille et non plus en salle à manger.

Suite aux arrivées du médecin coordonnateur, Docteur Pierre GARNIER, du cadre de santé de l'Auverdière, Mme FRADET, et de Madame MEUNIER, aide-soignante et représentante du personnel, un tour de table est proposé afin que chacun puisse se présenter.

Madame RAVIOLLO, aide-soignante de nuit, assiste également à ce Conseil de la Vie Sociale dans le but de découvrir cette instance et éventuellement de s'y investir dans l'avenir.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 DECEMBRE 2022

Quelques remarques ont été faites suite à l'envoi du dernier procès-verbal. Une nouvelle version a donc été adressée à l'ensemble des participants. Des réponses ont été apportées aux questions n'ayant pu être abordées le 15 décembre dernier, faute de temps.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité. Ce procès-verbal sera disponible sur le site internet de l'EHPAD et transmis par mail aux familles.

## QUESTIONS DIVERSES

Dans le but de pouvoir répondre à toutes les questions des représentants des familles, M. LIMOUSIN rappelle que le CVS souhaite que ce point, normalement abordé en fin de séance, soit traité prioritairement.

### CHEMINEMENT DANS L'ENCEINTE DE L'EHPAD

1. Evolution du projet d'aménagement d'un cheminement sécurisé vis-à-vis des circulations automobiles avec ajout de banc.
2. Evolution de l'arasement des surélévations de bitume sur le cheminement autour du bâtiment de l'Auverdière.
3. Evolution de la mise en place de bandes d'éveil à la vigilance pour les traversées de voies.

Bien que l'arrière de l'établissement soit initialement destiné aux services logistiques et non à la promenade, Mme MARTIN présente le futur parcours pédestre sécurisé sur l'ensemble de l'établissement.

Les travaux, d'un budget d'environ 40 000 € financés grâce à l'obtention de crédits Ségur investissements, débiteront dans le courant du mois de juin. Les travaux d'arasement et de reprises de voiries sont quant à eux en cours de programmation.

Le passage piéton existant va être repeint et deux nouveaux seront créés.

Les bancs seront commandés à l'issue de la réalisation de l'ensemble de ces travaux. Il est convenu que les membres du CVS soient conviés pour définir les futurs lieux d'installation.

Mme JEAUNEAU demande si des bornes d'arrêt sont prévues pour le trottoir au niveau du kiosque pour faciliter les déplacements des personnes en fauteuils roulants.

Le matériel ayant été acheté, le service technique va prochainement procéder à l'aménagement.

M. PERSENT souligne que l'élagage des arbres limite malheureusement les zones d'ombre à proximité du kiosque qui est un endroit fort agréable pour se promener.

La direction s'engage sur l'étude de créations de zones d'ombre dans le jardin.

#### CHEMINEMENT HORS DE L'ENCEINTE DE L'EHPAD

4. Evolution de la proposition de créer un cheminement sécurisé vers la ville pour les résidents de l'EHPAD souhaitant s'y rendre.

Cette question ne peut être solutionnée par l'EHPAD. Celle-ci a été posée à M. BOUVIER en Conseil d'Administration. Ce dernier a indiqué ne pas voir de solution dans l'immédiat ; cela engagerait des travaux coûteux et le budget de la municipalité est restreint.

Mme JEAUNEAU conseille de rejoindre le centre-ville via l'avenue Carnot et non pas par la rue des Merlets. Un affichage pourrait être réalisé pour indiquer ce chemin.

Le CVS propose de réaliser une étude sur le cheminement depuis l'EHPAD jusqu'en ville. Celle-ci indiquera le circuit permettant de se rendre en toute sécurité dans différents lieux de la ville, en prenant en compte les particularités liées aux déplacements avec déambulateurs et fauteuils roulants.

#### COMMUNICATION

5. Est-il possible d'allonger le temps de passage entre 2 diapositives sur les écrans à l'entrée des bâtiments ?
6. A la Courtille, est-il possible d'avoir un affichage similaire dans les 2 ascenseurs ?

Concernant les écrans, la durée entre chaque information a déjà été modifiée. Mme MARTIN souligne que les diapositives ne peuvent cependant rester trop longtemps affichées, le but étant d'indiquer rapidement qu'il y a plusieurs informations à prendre en considération.

Il est demandé aux résidents présents leur avis sur les écrans d'information. Bien qu'unaniment consultés, les avis divergent quant au temps de diffusion.

Mme JEAUNEAU soulève que les résidents qu'elle a l'habitude de rencontrer ne se servent pas des écrans et préfèrent l'affichage en version papier. Elle propose qu'un sondage soit réalisé auprès des résidents pour connaître le moyen de communication à privilégier.

Mme MARTIN indique qu'un questionnaire est actuellement en cours sur l'affichage papier dans les ascenseurs. Celui-ci pourrait être déplacé à l'entrée des salles à manger afin d'être plus facilement lisible.

#### HYGIENE

7. Au-delà de la périodicité hebdomadaire minimale des douches, comment sont pris en compte les particularités liées à certaines situations nécessitant un suivi de l'hygiène (risque d'infection urinaire).
8. Est-il prévu une répartition des douches sur la semaine lorsque celle-ci comporte des jours fériés où il pourrait y avoir une présence moindre de personnel ?

Mme COURATIN relève un manque d'anticipation et d'organisation quant aux jours fériés du mois de mai puisque les résidents dont la douche est programmée normalement le lundi n'ont pas été douchés pendant 3 semaines. Mme DEMASSIEUX répond qu'en cas de jours fériés en semaine, les agents doivent répartir ces douches sur le reste de la semaine dès que cela est possible (hors absentéisme). Elle indique également qu'il ne faut pas attendre une réunion du CVS pour aborder ces dysfonctionnements et prendre contact le plus rapidement possible avec les cadres de santé qui restent disponibles pour les familles.

Les agents présents demandent si une grande toilette complète a été réalisée en substitut de la douche. Cette alternative, tout comme chaque soin doit être validé dans le logiciel de soins. Ce traçage permet de savoir quels actes ont été réalisés et si non pourquoi.

Mme BOZON soulève également quelques manquements quant à son matériel qui n'est pas toujours nettoyé comme il devrait.

Mme LOUAULT évoque le nettoyage des fauteuils roulants. Mme MORY indique que ce matériel est majoritairement nettoyé par les agents de nuit lorsque les effectifs le permettent.

Mme COURATIN demande également si les sonnettes d'alarme sont prévues uniquement en cas d'urgence puisque c'est ce qui a été indiqué à certains résidents. Il est répondu que non. Les sonnettes servent effectivement aux urgences mais également à tout autre type de demande. Mme MORY souligne que les agents font du mieux qu'ils peuvent pour répondre le plus rapidement possible mais qu'ils sont dans l'impossibilité de répondre à 3 ou 4 appels en même temps.

Au vu de ces remarques, M. PERSENT tient à rendre hommage et remercier le personnel qui prend soins des résidents au quotidien.

## LOCAUX

### 9. A l'Auverdière, quelques remarques au sujet du ménage et des lits non faits.

Mme PARRA-QUIQUET admet actuellement des dysfonctionnements relatifs à l'entretien des chambres. Une réorganisation du service bio-nettoyage a été entreprise. Des fiches de points de contrôle ont été créées et des vérifications inopinées sont régulièrement faites. Elle s'excuse auprès des familles pour ces désagréments et indique un retour à la normal très prochainement.

Il est rappelé que les agents de bio-nettoyage (5 pour l'Auverdière et 7 pour la Courtille) sont présents du lundi au vendredi uniquement à raison de 5h25 par jour. Les sanitaires et les sols doivent être faits tous les jours. Le nettoyage complet de la chambre est réalisé une fois par semaine.

## PERSONNEL

### 10. Si la très grande majorité des familles indique le fort investissement de l'ensemble du personnel, parallèlement, il s'avère que des tensions existent en cas d'indisponibilités ponctuelles ou plus durables. Peut-on avoir un point précis de la situation actuelle sur l'ensemble de l'établissement ?

Mme STREIFF présente un point sur les effectifs de l'établissement :

- Effectif complet pour l'encadrement, les paramédicaux, les services techniques, la lingerie et la cuisine ainsi que pour le service du SSIAD.
- 1 poste vacant au service administratif (recherche d'un GRH en cours)
- IDE : malgré le passage en 12h et l'intégration de l'équipe de nuit sur la journée, il manque toujours 1 ETP.
- Soins : 5 postes d'AS sont remplacés par des ASHQ faisant-fonction. 3 postes vacants d'auxiliaire de vie.
- Nuit : Finalisation des recrutements d'AS en cours - Effectif complet à partir de juillet.

L'établissement poursuit sa politique de pérenniser les emplois dans la mesure du possible c'est-à-dire lorsqu'un poste est vacant. L'EHPAD a participé à deux forums de recrutement qui n'ont malheureusement pas aboutis et s'est inscrit dans le Projet Défi qui a permis le recrutement de trois postes sur quatre proposés.

Concernant les mises en stage, 4 AS débutent le 1<sup>er</sup> juillet et une future campagne pour des postes d'ASHQ va être très prochainement ouverte.

## RESTAURATION

11. Est-il prévu un apéritif le dimanche midi ? Souhait également que celui-ci soit accompagné d'un fond musical pendant ce moment convivial.
12. Quelles sont les dispositions prises pour la constitution des tables au moment des repas ? Certaines familles évoquent, notamment à l'Auverdière, l'absence de discussions de leurs parents à table avec les autres personnes.
13. Certaines familles évoquent aussi une certaine gêne pour leur parent au moment des repas par un niveau sonore élevé en salle à manger.

L'apéritif est proposé uniquement les jours fériés.

La question relative au fond musical est difficile ; cela est parfois fait à l'Auverdière : certains résidents apprécient et d'autres ne supportent pas. Par ailleurs, la recherche du calme est privilégiée pendant le repas afin de permettre des échanges et veiller au bon déroulement de celui-ci (vigilance quant aux fausses routes par exemple).

Il est proposé de mettre un fond musical le temps de l'arrivée et de l'installation en salle à manger puis le couper lorsque le repas commence. Cela sera pérennisé si les avis sont favorables.

Les compositions de table sont discutées entre les hôteliers et les soignants en fonction des affinités des résidents. Celles-ci ne sont pas définitives ; tout changement peut être opéré en fonction des possibilités si une demande est formulée.

## TELEPHONIE

14. A l'Auverdière, demande de réparation de la connexion Wifi.
15. A l'Auverdière, une famille a acheté un téléphone afin de remplacer celui défectueux dans la chambre de son parent. L'EHPAD prend-il en charge l'entretien des postes, évitant ainsi cet achat ?

Le prestataire informatique est intervenu le 19 mai dernier. Le Wifi fonctionne désormais normalement sur l'ensemble de l'établissement. Une résidente a toujours des difficultés avec sa tablette sur l'Auverdière mais cela devrait être résolu suite à la nouvelle intervention du prestataire prévue le 2 juin.

L'EHPAD met à disposition des téléphones. En cas de dysfonctionnement, il suffit de le signaler. Le service technique interviendra ou l'appareil sera remplacé si besoin.

Mme BOZON souhaiterait avoir un endroit pour pouvoir repasser son linge dans le but d'un effet « comme à la maison ». Cela est tout à fait possible dès lors qu'un agent peut être détaché pour sécuriser l'activité.

Est également abordé le problème des cris de certains résidents. Conséquence d'une pathologie, le traitement des cris doit être discuté en équipe pluridisciplinaire (médecin coordonnateur, médecin traitant et gérontopsychiatre).

## NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DU CVS

Suite au scandale des EHPAD qui a éclaté en 2022, un décret a été publié afin de renforcer le rôle du CVS dans les établissements.

M. LIMOUSIN et Mme BELFILS se sont rendus à une réunion organisée par le CDCA afin de mieux comprendre les contours de ce décret. Il s'avère que le règlement actuel du CVS de l'EHPAD de Bléré comporte déjà de très nombreuses dispositions conformes à celui-ci.

Concernant la composition du CVS, il n'y aura pas de grand changement. Il y aura désormais deux titulaires et deux suppléants par bâtiment élu au titre de représentants des familles. Les personnes accompagnées seront toujours libres de participer selon leurs convenances. Les associations et personnalités sont plus ouvertement associées.

Aucun changement n'est à noter dans le rôle et l'organisation du CVS.

Si l'EHPAD de Bléré a toujours fait le choix de la transparence tant au Conseil d'Administration qu'au CVS, ce dernier devra cependant être intégré dans le processus d'élaboration ou de révision du projet d'établissement notamment en matière de politique de lutte contre la maltraitance.

Un rapport d'activité annuel du CVS devra être présenté. Il est convenu de reprendre les comptes-rendus et de mettre en avant les actions menées par l'établissement émanant d'une demande du Conseil de Vie Sociale.

Parallèlement, Mme BELFILS indique que l'EHPAD est actuellement en cours de recrutement d'un qualitatif afin de préparer l'évaluation de l'établissement qui aura lieu en début d'année 2026 et de mettre en place une politique plus poussée de démarche qualité. Le qualitatif aura également en charge la procédure d'évaluation du CVS.

Il est demandé aux membres du CVS de bien vouloir procéder au vote du nouveau règlement intérieur du CVS qui entrera en vigueur le 2 juin 2023 (hormis la composition, qui n'entrera en vigueur qu'à partir des prochaines élections qui auront lieu en juin 2024) :

Unanimité :  Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

## POINT FINANCIER 2022

Mme MARTIN présente les principaux investissements réalisés en 2022 qui s'élèvent à un montant total de 431 831,63 €.

Sont mis en avant les investissements concernant les résidents :

- La Tovertafel, la table magique
- Stores de l'unité protégée
- Agrandissement de la terrasse du PASA
- Changement d'une partie des portes de placards sur le bâtiment Courtille

- Système Sentinelle, permettant d'éviter des sorties inopinées de certains résidents identifiés
- Verticalisateur électrique avec module de pesée intégrée
- Mobiliers (Résidence Autonomie et Unité protégée).

Bien que le résultat de cette section d'investissement soit déficitaire de 247 548,32 €, le report des excédents antérieurs permet de reporter pour cette nouvelle année 4 807 665,52 €.

Suite à de très fortes augmentations sur les dépenses d'exploitation courante et sur les dépenses de personnel, le budget de l'EHPAD est sévèrement déficitaire en 2022 à hauteur de 148 753,15 €.

L'augmentation du tarif hébergement décidée par le Conseil Départemental ne suffit pas à inverser cette tendance. Mme BELFILS explique que la FHF (Fédération Hospitalière de France) milite pour que le système de la tarification des EHPAD soit réformé. Le Dr GARNIER clôture cette partie en indiquant que 85 % des EHPAD sont déficitaires au niveau national.

## TARIFS 2023

---

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023, le Conseil Départemental d'Indre et Loire a appliqué un taux d'augmentation de 3,5 % sur le tarif hébergement. Cela représente une augmentation de 81,30 € pour 30 jours par rapport à 2022.

Pour les résidents ayant des difficultés financières, Mme BELFILS rappelle que l'EHPAD est intégralement habilité à l'Aide Sociale.

Les tarifs de certaines prestations ont également évolué à cette même date. En effet, le marquage de linge et le Wifi sont désormais gratuits pour les résidents. Cette disposition fait suite à la publication d'un décret imposant aux établissements de proposer ces prestations sans facturation supplémentaire.

Concernant l'abonnement de téléphone, le système de tarification a été simplifié. Les appels vers les fixes et portables sont désormais illimités. Seuls les appels vers les numéros spéciaux ou à l'étranger seront facturés en sus. L'abonnement sera désormais à 12 € par mois, communications incluses.

## ORGANISATION SOIGNANTE

---

En raison du sous-effectif infirmier perdurant depuis plusieurs mois, il a été décidé de supprimer le poste d'infirmier de nuit afin de basculer cette équipe sur la journée.

Cette réorganisation est mise en place à compter du 5 juin 2023. L'EHPAD a donc adhéré au dispositif d'astreinte infirmière de nuit déployée par le département. Celui-ci a déjà été mis en place pour assurer un lien.

Mme LOUAULT demande si cette disposition ne représente pas une surcharge pour les AS de nuit. Mme BELFILS le confirme et souligne surtout la crainte exprimée des soignants vis-à-vis de la gestion de l'urgence.

M. LIMOUSIN interroge la direction sur la capacité d'absorption par l'astreinte d'un établissement supplémentaire. L'association gérant l'astreinte a indiqué à Mme BELFILS qu'habituellement l'astreinte était très sollicitée au démarrage par les équipes lorsque le poste IDE était supprimé dans un établissement et qu'ensuite, il ne comptabilisait pas tant d'appels.

De plus, depuis que cette décision a été prise, les IDE ont accompagné les AS à reprendre confiance dans la réalisation des gestes d'urgences qu'ils peuvent être amenés à pratiquer puisqu'ils ont d'ores et déjà acquis ces connaissances au cours de leur formation et ont toute compétence pour le faire.

Mme LOUAULT questionne également sur la façon de procéder lorsque les familles refusent l'hospitalisation de leur parent.

Le Dr GARNIER indique qu'un passage aux urgences n'engendre pas nécessairement une hospitalisation. Lors d'un transfert aux urgences, le résident est emmené avec son DLU (Dossier de Liaison d'Urgence) qui contient toutes les informations importantes (identité, traitements en cours, antécédents, résultats des dernières analyses, coordonnées du référent etc...). Après avoir procédé aux soins, les urgences vont contacter la famille du résident et respecteront la décision prise.

## REUNION DES FAMILLES

---

Une réunion des familles a été organisée le 3 février dernier.

## **RAPPORT DES ACTIVITES SOCIALES ET CUTURELLES 2022**

---

Faute de temps, ce point ne peut être détaillé. Ce document sera consultable par tous sur le site internet de l'établissement et des exemplaires papiers seront à disposition notamment à l'accueil et dans les salons dans les étages.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

---

Le prochain Conseil de la Vie Sociale est fixé le 12 octobre à 14h30. Le lieu sera défini ultérieurement.

Une version abrégée de ce compte-rendu sera intégrée dans le prochain journal de l'établissement qui sera publié fin juin / début juillet.

La version intégrale sera diffusée après approbation lors du prochain CVS.

La séance est levée à 17h10.

---

Le Président du Conseil de la Vie Sociale - Monsieur Alain LIMOUSIN